



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 87/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025**

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Budget supplémentaire 2025 du Budget Principal

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Principal comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Compte tenu de la reprise anticipée et de l'affectation provisoire des résultats 2024 au budget primitif 2025, conformément à la délibération N°3.2025 du 3 février 2025, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes de fonctionnement, la somme de 2 319 734,75 € relative à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (chapitre 002).

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2025 voté en février 2025

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 2 774 734,75 € et l'évolution est observée particulièrement sur les chapitres suivants :

– Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 198 560 €

Il comprend principalement l'animation du nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH) pour 100 000 €, une provision pour le remboursement des mises à disposition des locaux d'ALSH par les communes (30 000 €), l'accompagnement des directrices et des EAJE des crèches dans la communication (17 400 €), une provision pour le paiement des taxes foncière (15 000 €), l'ajustement des crédits relatifs à l'accompagnement dans la définition et la rédaction du projet de territoire (4 160 €), et des crédits complémentaire pour l'achat du papier (2 000 €).

– Chapitre 012 « Charges de personnel et assimilés » : +1 000 000 €.

Cette somme comprend la revalorisation de 3 points de base des cotisations CNRACL, non connue au moment du vote du budget primitif et estimée à environ 450 000 € pour l'année 2025, une provision pour faire face aux remplacements suite aux arrêts maladies dans les structures de la petite enfance afin d'assurer la continuité du service, estimée à 350 000 € (soit 1,4 % des crédits inscrits au budget primitif sur ce chapitre). Enfin une provision d'un montant de 200 000 € été inscrite afin de faire face à l'augmentation des tarifs pratiqués par le Centre de Gestion pour ses diverses prestations (hors formations), la revalorisation du SMIC habituellement pratiquée au 01^{er} juillet de chaque année et enfin l'octroi du RIFSEEP aux vacataires.

– Chapitre 65 « Autres produits de gestion courante » : + 50 536,73 €

Ces crédits concernent principalement l'inscription d'une subvention complémentaire au budget annexe Aire d'accueil des Gens du Voyage à hauteur de 35 036,73 €, afin d'assurer l'équilibre du budget supplémentaire de ce dernier ainsi que l'ajustement des crédits relatifs à l'abonnement d'EKSAE jusqu'en juin 2025 pour 15 500 €.

– Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : +1 275 638,02 €

– Chapitre 042 « Opération d'ordre entre section » : +250 000 €

Il s'agit d'un ajustement des crédits relatifs à la constatation des amortissements au prorata temporis des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de 2 774 734,75 € dont 2 319 734,75 € relatifs à l'excédent de fonctionnement reporté, une réduction de 45 000 € correspondant à la subvention France service inscrite au budget primitif et qui n'est plus perçue par l'agglomération à compter de 2025. Enfin, 500 000 € relatifs à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées par l'agglomération aux communes.

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont proposées pour un total de 2 225 638,02 €.

Globalement, les crédits permettent de financer ou d'ajuster les opérations d'équipements et de travaux de l'Agglomération du Gard Rhodanien. Il peut être cité :

Des achats de téléphones professionnels : 20 000 € ;

– Les bornes de Téléconsultations : 18 500 € ;

– Le reversement à la Communauté de Communes du Pont du Gard de sa part de subvention suite à l'étude foncière portée conjointement par l'agglomération : 10 900 €

– L'acquisition d'un module informatique pour permettre une gestion des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) : 6 000 € ;

- Le positionnement d'une enveloppe d'un montant de 970 238,02 € pour permettre le paiement de dépenses non prévues au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », 21 (« Immobilisations corporelles ») et 23 « immobilisations en cours ».

Enfin, au chapitre 040, est positionné une somme de 500 000 € relatifs à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées par l'agglomération aux communes, et autres, et au chapitre 041 « opération d'ordre de transfert à l'intérieur de la section » à hauteur de 700 000 € pour l'intégration des différentes études réalisées dans le cadre de travaux (recettes d'investissement correspondante).

Les recettes d'investissement sont proposées à hauteur de 2 225 638,02 € et intègrent les éléments ci-après :

- Le virement de la section de fonctionnement au chapitre 021 : 1 275 638,02 €
- L'ajustement des crédits relatifs aux dotations aux amortissements : +250 000 €
- Chapitre 041 « opération d'ordre de transfert à l'intérieur de la section » à hauteur de 700 000 € pour l'intégration des différentes études réalisées dans le cadre de travaux.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29, L2312-2, R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité
(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2025 du Budget Principal, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 2 774 734,75 €, et en section d'investissement à hauteur de 2 225 638,02 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien

Envoyé en préfecture le 12/07/2025

Reçu en préfecture le 12/07/2025

Publié le 12/07/2025

ID : 030-200034692-20250630-DEL87_2025-BF

